



Conditions de vente et d'annulation des prestations de plongées et location de matériels

Toutes les plongées sont payables soit à la réservation, soit avant le départ du bateau.

Le remboursement d'une plongée ne pourra s'effectuer qu'en cas d'annulation de la sortie par le directeur de plongée.

Les prestations plongées comprennent :

- 1/ la place sur le bateaux déplacement sur le site**
- 2/ le guide de palanquée, si besoin**
- 3/ l'utilisation des vestiaires et de la salle de douche**
- 4/ l'équipement : Bloc + plombs + palmes + masque**

Location matériel : en cas de perte du matériel, nous vous demanderons de régler le montant correspondant à l'objet égaré :

Phare de plongée 3000 lumen : 200 €

Phare de plongée 300 lumen : 50 €

Ordinateur : 200 €

Appareil photo : 200 €

Masque : 10 € / Palme : 10 € / Tuba : 5 €

La direction.